

## Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU et PLUI

### 1. Intitulé du projet

Quelle est la procédure ? (élaboration ou révision, déclaration de projet ...)	Elaboration du PLU
---	--------------------

### 2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	Commune de Périers-en-Auge
Adresse postale	L'Ecole – 14 160 – Périers-en-Auge
Personne à contacter ( <i>Nom, fonction</i> )	M. FONTAINE Alain (Maire)
Courriel	
Téléphone	02 31 28 76 96

### 3. Caractéristiques de la procédure

Caractéristiques générales du territoire	
Nom de la Commune concernée	Périers-en-Auge
Nombre d'habitants actuels ( <i>permanents et saisonniers le cas échéant</i> )	133 habitants en 2012
Superficie du territoire communal	505 ha

#### Le document d'urbanisme en vigueur actuellement

Date d'approbation	Carte communale approuvée en 2007
A t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Non
Si oui, date de l'avis de l'Autorité environnementale	

**Pour quelle raison la procédure actuelle est-elle engagée ?** (accueil d'un projet spécifique, document en vigueur ne répondant plus aux besoins actuels...)

*Annexe : s'il y a eu, joindre la délibération engageant la procédure.*

- 1) Permettre la mise en œuvre d'une dynamique d'accueil résidentiel, modérée et ciblée
- 2) Accompagner le développement économique exogène et endogène sur le territoire
- 3) Préserver la diversité et la qualité des paysages, des milieux naturels et du cadre de vie rural

État d'avancement de la procédure en cours (notamment date du débat sur le PADD)	Phase 3 : Traduction règlementaire du projet
---	--

#### Pour une déclaration de projet

Le projet concerné est-il soumis à étude d'impact, systématique ou « au cas par cas » ?	« Au cas par cas »
---	--------------------

**Quelles sont ses grandes orientations du PLU ?** (démographie, protection de l'environnement, économie, tourisme, équipements publics...)

*Annexe : pour une élaboration ou une révision « générale » de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.*

Ci-joint le document PADD

## Les perspectives de développement

Nombre de nouveaux habitants attendus (précisez l'échéance)	+ 14 habitants supplémentaires à l'horizon 2025
Nombre de nouveaux logements nécessaires	Une quinzaine de logements
Densité de logements / ha envisagée	10 à 12 log / ha
Nombre de nouvelles entreprises attendues	Une dizaine

## Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées par le projet de nouveau document?

**Annexes :** joindre le règlement graphique (plan de zonage) du document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;

Ci-joint le document graphique (plan de zonage et risques) travaillé en commissions

## Récapitulatif de l'évolution des surfaces (ha) des principales zones

zone	Document en vigueur	Projet	justifications
U	/	16,6 ha	Ue (zone d'activités) + Ud (déchetterie intercommunale) + U (entités bâties constituées)
AU		5,6 ha	2AUe (projet de ZA d'intérêt communautaire)
Nh	/	8 ha	Nh + Nh <sub>p</sub> (STECAL constructible pour quelques nouvelles constructions) + NHt (petit aménagement touristique)
N	/	222 ha	N
A	/	253 ha	A
Emplacements réservés	/		4 emplacements réservés pour création de cheminements doux
TOTAL	/	505 ha	

Les possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant ont-elles été préalablement examinées ? **Si oui, précisez.** (densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...)

Des dents creuses identifiées dans les hameaux de l'Eglise, le lieu Thil, Méricourt, Croix Kerpin et chemin d'Angoville au sud et comptabilisées pour une superficie de 3 ha environ.

Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricole...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

Non

Le territoire est-il concerné par : (si oui, précisez lequel et la date de l'avis de l'Ae sur le rapport environnemental de ces documents, le cas échéant)

La « Loi littoral »	Nom du document	Date approbation
Un SDAGE ? (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)	Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine Normandie 2010 – 2015	29 octobre 2009
Un SAGE ? (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)	Néant	
Un SCoT ? (Schéma de cohérence territoriale)	SCoT Nord Pays d'Auge	20 octobre 2011

Un Schéma de secteur?		
Un PDU? ( <i>Plan de déplacement urbain</i> ) Un PLH? ( <i>Programme local de l'habitat</i> )	Néant	
Une charte de PNR? ( <i>Parc naturel régional</i> )	Néant	
Un PPR ? ( <i>Plan de prévention des risques</i> )	Commune intégrée dans le futur PPRL « Dives-Orme »	
Autres? ( <i>Précisez</i> )	Néant	

**La commune prévoit-elle d'autres mesures favorisant la préservation de l'environnement (*Par exemple des « espaces boisés classés »*)**

Reprise des éléments naturels protégés dans la carte communal au titre de la Loi Paysage  
 Classement des secteurs bocagers de l'escarpement et des zones à risque en zone N  
 Classement des petits boisements  
 Prise en compte des nombreux enjeux environnementaux dans le projet et sa traduction réglementaire

#### 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? + Distance / zone à urbaniser ou à l'emplacement réservé le plus proche
Site Natura 2000 ?		X	
Réserve naturelle (régionale ou nationale)		X	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?	X		Ce secteur est considéré comme un espace naturel sensible protégé. La commune de Périers-en-Auge est concernée par deux ZNIEFF de type 1 et 2 : - marais de la Dives et ses affluents - marais de Varaville
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	
Continuité écologique ou réservoir de biodiversité repérés par un document de rang supérieur ?		X	
Des territoires humides identifiés ou fortement prédisposés?	X		Voir carte des risques jointe au dossier
Des espèces protégées ont-elles été repérées sur le territoire ?		X	
Autres, précisez ( <i>ex : espaces boisés classés, réserve de chasse et de la faune sauvage, espace naturel sensible...</i> )		X	

Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? + Distance / zone à urbaniser ou à l'emplacement réservé le plus proche
Éléments majeurs du patrimoine bâti ? (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique)		X	
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?			Site inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Calvados : Le Pays d'Auge
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur ?		X	

Ressource en eau			
A quel(s) bassin(s) versant(s) appartient le territoire ?	Bassin versant de la Touques		
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lesquels ?
Périmètre de protection (immédiat, rapproché, éloigné) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Captage(s) repéré(s) par un SDAGE ?		X	
Captages prioritaires « Grenelle » ?		X	
Usages	Oui	Non	Précisez si besoin
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages ? <i>Précisez comment la (les) commune(s) est (sont) approvisionnée(s) en eau.</i>	X		
Y a-t-il un risque de conflit entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	
Assainissement			
Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilisé(s) ? Un schéma d'assainissement est-il en			L'ensemble de la commune est en assainissement individuel sauf la ZA au nord classée en Ue qui est en assainissement collectif raccordé à Dives-sur-Mer.

vigueur ?		Elle possède un réseau d'assainissement des eaux usées non collectif. Le réseau d'assainissement est de type séparatif.  Les projets d'urbanisation devront privilégier l'infiltration à la parcelle et prendre des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des écoulements des débits.
En cas d'assainissement collectif, le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs ?		Néant

Agriculture	
Quelle est la SAU (Surface agricole utile) de la commune?	355 ha en 2010
Combien d'exploitations agricoles ont leur siège sur la commune ? Parmi elles, combien sont des installations classées (ICPE) ?	4 sièges agricoles recensés
Combien d'exploitations seront impactées par la consommation d'espaces agricoles du projet d'urbanisation ?	aucune
Quelle est la surface agricole vouée à l'urbanisation et incluse aujourd'hui dans un plan d'épandage ?	Aucune

Sols, sous-sols, déchets																																																			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? + Distance / zone à urbaniser la plus proche																																																
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		X																																																	
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?		X																																																	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X																																																	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?	X		<p><b>Nom : Communauté de Com. Estuaire de la Dives</b>  <b>Adresse d'exploitation : 14160 PERIERS EN AUGÉ</b></p> <p>Etat d'activité : En fonctionnement  Service d'inspection : DREAL  Numéro inspection : 0053.05889  Dernière inspection : 08/10/2014  Régime : Enregistrement  Statut Seveso : Non Seveso  Priorité nationale : Non  IED-MTD : Non</p> <p><b>Situation administrative</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubr. I. IC</th> <th>Al</th> <th>Date auto.</th> <th>Etat d'activité</th> <th>Rég.</th> <th>Activité</th> <th>Volume</th> <th>Unité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2710</td> <td>1b</td> <td>04/07/2000</td> <td>En fonct.</td> <td>DC</td> <td>collecte de déchets dangereux-DC</td> <td>5,500</td> <td>t</td> </tr> <tr> <td>2710</td> <td>2</td> <td>04/07/2000</td> <td>En fonct.</td> <td>D</td> <td>Déchèteries aménagées pour les usagers</td> <td>2252</td> <td>m2</td> </tr> <tr> <td>2710</td> <td>2b</td> <td>04/07/2000</td> <td>En fonct.</td> <td>E</td> <td>collecte de déchets non dangereux-E</td> <td>378,500</td> <td>m3</td> </tr> <tr> <td>2716</td> <td>2</td> <td>04/07/2000</td> <td>En fonct.</td> <td>DC</td> <td>déchets non dangereux non inertes (transit)</td> <td>500</td> <td>m3</td> </tr> <tr> <td>322</td> <td>A</td> <td>20/09/2002</td> <td>A l'arrêt</td> <td>A</td> <td>Ordures ménagères (stockage et traitement)</td> <td>140000</td> <td>t/an</td> </tr> </tbody> </table>	Rubr. I. IC	Al	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité	2710	1b	04/07/2000	En fonct.	DC	collecte de déchets dangereux-DC	5,500	t	2710	2	04/07/2000	En fonct.	D	Déchèteries aménagées pour les usagers	2252	m2	2710	2b	04/07/2000	En fonct.	E	collecte de déchets non dangereux-E	378,500	m3	2716	2	04/07/2000	En fonct.	DC	déchets non dangereux non inertes (transit)	500	m3	322	A	20/09/2002	A l'arrêt	A	Ordures ménagères (stockage et traitement)	140000	t/an
Rubr. I. IC	Al	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité																																												
2710	1b	04/07/2000	En fonct.	DC	collecte de déchets dangereux-DC	5,500	t																																												
2710	2	04/07/2000	En fonct.	D	Déchèteries aménagées pour les usagers	2252	m2																																												
2710	2b	04/07/2000	En fonct.	E	collecte de déchets non dangereux-E	378,500	m3																																												
2716	2	04/07/2000	En fonct.	DC	déchets non dangereux non inertes (transit)	500	m3																																												
322	A	20/09/2002	A l'arrêt	A	Ordures ménagères (stockage et traitement)	140000	t/an																																												

Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
Risques ou aléas naturels ( <i>inondations, mouvement de terrain, risques sismiques, coulées de boues...</i> ), industriels ou technologiques, connus ?	X		Zone inondable, remontée de nappe, submersion marine, cavité / marnière, glissement de terrain
Nuisances connues ( <i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> )		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Classement sonore et Loi Barbier pour la RD 400

Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?		X	
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?		X	

**Hierarchisez les enjeux environnementaux par ordre décroissant de sensibilité environnementale, en vous appuyant sur vos réponses précédentes**

Enjeux	Justifications rapides ou compléments
Bonne prise en compte de l'environnement naturel de la commune	Classement en N Classement des haies dans les secteurs de pente et de co-visibilité
Identification des zones humides et territoires prédisposés	Classement en N et A pour l'essentiel + inconstructibilité dans l'article 2 du règlement écrit pour les zones concernées
Projet éloigné des zones à enjeux	
Faible consommation de l'espace	3 ha en dents creuses pour le développement résidentiel 0,8 ha pour un aménagement touristique (aire d'accueil) 5,6 ha pour une zone de développement économique d'intérêt communautaire Des emplacements réservés pour des cheminements doux Des orientations d'aménagement et de programmation de type paysagère pour le secteur NHP à proximité du manoir de Méricourt →1,7 % du territoire sera urbanisé dans le projet de PLU

## 5. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document

Le pétitionnaire est libre d'organiser son « étude d'incidences » comme il le souhaite. Il apportera tous les éléments qui permettront d'éclairer l'Autorité environnementale pour prendre sa décision.

Pour vous aider, vous pourrez vous appuyer sur les éléments précédents. Il s'agit de vous poser la question suivante : **en quoi le projet d'urbanisation pourrait avoir un impact sur les rubriques du 4 « Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure » ?**

Afin de caractériser les incidences, veuillez-vous appuyer sur les critères suivants :

nature probabilité et degré de gravité étendue géographique	caractère positif ou négatif caractère réversible caractère cumulatif,	directs ou indirects permanents ou temporaires
---	--	---

Si une **évaluation des incidences sur un site Natura 2000** apparaît nécessaire, vous pourrez vous référer aux articles **R414-19 à R414-26** du code de l'environnement. Vous pourrez également vous référer au document d'objectifs (DOCOB) du site concerné et si nécessaire prendre contact avec l'animateur du site.

Vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-b-a-ba-sur-l-evaluation-des-a442.html>

## 6. Conclusion : estimez-vous que votre plan local d'urbanisme devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Non en raison de :

La prise en compte de tous les enjeux et risques environnementaux

L'absence de protection nature / biodiversité sur le territoire (ZNIEFF)

La bonne capacité des ressources du territoire

La bonne capacité des sols dans les futurs secteurs à urbaniser

La prise en compte des usages et déplacements sur la commune

La prise en compte des continuités écologiques vertes et bleues dans les mesures de protection des éléments de paysage et du classement en zone N

## 7. Annexes attendues

(en fonction du type de procédure)

Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Synthèse du diagnostic	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation avec les communes limitrophes et les sites Natura 2000 les plus proches (échelle appropriée)	<input type="checkbox"/>
Projet de PADD débattu par le Conseil Municipal le Mardi 8 Décembre 2015	<input type="checkbox"/>
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme (carte communale), le règlement graphique (plan de zonage) en vigueur à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>
Le projet de règlement graphique + cartes des risques + carte de protection des éléments protégés au titre de la loi Paysage de la carte communale qui seront repris dans le PLU	<input type="checkbox"/>

## 8. Autres annexes volontairement transmises par le pétitionnaire

(en fonction du contexte)

Par exemple :

*le dossier du projet emportant mise en compatibilité, le schéma d'assainissement, le schéma des eaux pluviales, l'étude d'incidences Natura 2000, une carte croisant les zones d'urbanisation (ou les projets) avec les zones à enjeux environnementaux...*

## 9. Engagement et signature

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Périers-en-Auge

Le ~~28 Janvier 2016~~ 28 Décembre 2015

Signature (Nom, fonction)

Alain Fortaine  
maire

